

## Le Logis contraint d'appliquer le surloyer - 19/12/2012

### Tournai -

Le Logis tournaisien se voit contraint d'appliquer le surloyer imposé par le gouvernement wallon. Au grand dam de 1 200 familles.



Un arrêté du gouvernement wallon du 19 juillet dernier impose aux sociétés de logements sociaux d'appliquer un surloyer pour les logements sous-occupés. Selon cette nouvelle mesure, les locataires concernés peuvent éviter cette surtaxe en demandant leur mutation vers un logement plus adapté sans possibilité de choisir leur quartier d'affectation et en ne pouvant refuser qu'une seule fois l'affectation proposée sous peine de voir leur demande radiée et d'être alors soumis à la surtaxe. Celle-ci atteint 25 € pour une chambre excédentaire, 60 € pour deux chambres, 100 € pour trois et 150 € pour 4 chambres ou plus.

Le Logis tournaisien – comme la plupart des sociétés similaires – s'est insurgé contre cette mesure.

*«Car, comme l'explique le directeur du Logis Eddy Sory, elle ne permettra pas d'atteindre l'objectif visé par le ministre Nollet, à savoir libérer de la place pour les familles, mais grèvera dangereusement le budget de ménages déjà fortement précarisés. Il apparaît, en effet, que sur les 3 000 familles logées par le Logis, 1 200 sont directement concernées par cette réforme. Selon nos renseignements, la grande majorité d'entre elles accepteraient de payer ce surloyer afin de garder leur logement et d'éviter les aléas d'un déménagement et d'un déracinement. Ces ménages concernés sont souvent des personnes entre 50 et 60 ans dont les enfants ont grandi et ont quitté le logement familial en laissant des chambres vides. Lesquelles sont aujourd'hui occupées par des petits-enfants qui viennent en visite chez les grands parents. D'autres ont été transformées en bureaux. De plus, de nombreux logements concernés sont aussi d'anciennes maisons qui ont été construites à une époque où les chambres étaient beaucoup plus exigües qu'aujourd'hui et dont certaines ne peuvent même plus être considérées comme chambre au vu des normes actuelles...»*

Aussi, le conseil d'administration du Logis avait décidé de ne pas appliquer cette réforme jugée inhumaine. Mais le ministre en a décidé autrement; ce lundi, Eddy Sory a, en effet, reçu un fax de la Région wallonne précisant l'obligation d'appliquer l'arrêté ministériel.

Placés devant le fait accompli, les locataires du Logis ont décidé de réagir à leur tour. Notamment par la voix de Marie-France Dupont, représentante du quartier du Maroc au sein du Comité consultatif des logements publics.

*«Je suis nouvelle au sein du groupe des représentantes du quartier et pour tout dire, j'ai juste l'envie de faire comprendre que la nouvelle réforme n'est concrètement pas applicable par les responsables de la société de logement... Il existe cette réalité d'une impossible mise en route de la réforme dans la gestion de la société avec laquelle, je dialogue dans l'intérêt des*

*locataires en place tout en pensant aux familles en attente : j'espère arriver à l'exprimer le mieux possible.*

*Qui suis-je pour juger dans le sens de la condamnation de qui que ce soit? Je suis pour un dialogue, pour le respect des personnes qui travaillent, quel que soit l'échelon des responsabilités en espérant solutionner des choses importantes et peut-être apporter en complémentarité des éléments qui échappent à la réflexion faites sur la réforme pour qu'elle soit applicable (réalités du terrain).*

*Cela n'empêche personne de donner son avis pour espérer faire en sorte que les règles de la vie en communauté soient les plus agréables possibles....»*

Si un dialogue doit s'installer, il faudrait le faire très rapidement car l'entrée en vigueur de la nouvelle mesure est programmée pour le premier janvier prochain...

Vincent Dubois (L'Avenir)